

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES **ANNEE 2022**

PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires est une disposition légale prévue au Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2312-1.

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la commune afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Il doit avoir lieu dans les 2 mois précédant l'examen du budget.

Le contenu du Débat d'Orientations Budgétaires porte sur les « *orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune* ».

I – LE CONTEXTE NATIONAL - LOI DE FINANCES POUR 2022

Éléments de contexte économique et financier

En 2022, la loi de finances anticipe une diminution du déficit public, une stabilisation de l'endettement national et une baisse de la croissance par rapport à l'année 2021.

Éléments macroéconomiques et cadrage fiscal à la date du 26 janvier 2022 :

- Croissance prévisionnelle 2022 : entre +2,6% et + 4,00 % (+6,7% en 2021)
- Inflation prévisionnelle 2022 : 3,20 % (1,60% en 2021)
- Evolution de la dette 2022 : 113,5 % du PIB (115,3 % du PIB en 2021)
- Déficit public : -5,00 % en 2022 (-8,2 % en 2021)
- Revalorisation des valeurs locatives 2022 : inflation N-2 / N-1 : + 3,4 %

Contexte financier local, quelques chiffres :

- Evolution dépenses de fonctionnement : + 2,2 % en 2021 reprise après une année 2020 à + 0,1 % ;
- Evolution recettes de fonctionnement : + 3,3 % en 2021 forte croissance des recettes après une baisse de 1,8 % en 2020 (effet crise sanitaire) ;
- Evolution atypique des dépenses d'investissement : repli de 7,5 % en 2020 mais forte hausse en 2021 : + 6,9 % ;
- Croissance de l'encours de la dette : + 2,1 % en 2021 et + 2,4 % en 2020 ;

Les dotations de l'Etat :

L'Etat prévoit une hausse des concours financiers aux collectivités (52,7 Mds € en 2022 contre 52,1 Mds € en 2021).

L'enveloppe DGF est stable en 2022 (26,798 Mds €) mais des dotations spécifiques augmentent :

- Dotation de solidarité urbaine : +95 millions d'euros
- Dotation de solidarité rurale : +95 millions d'euros
- Dotation d'intercommunalité : +30 millions d'euros
- Effet de la hausse de la population : +30 millions d'euros

Le soutien à l'investissement :

Les dotations de soutien à l'investissement local sont renforcées en 2022 pour soutenir l'économie. L'Etat a porté cette enveloppe à 907 millions d'euros en 2022 afin d'accompagner rapidement et massivement les projets des communes (+337 millions par rapport à 2021).

L'enveloppe 2022 de la DETR s'élève à 1,046 milliard et reste inchangée par rapport à 2021.

La péréquation verticale : la dotation de solidarité rurale (DSR)

L'enveloppe de la DSR est en progression de 95 millions d'euros et est portée à 1,877 Md€.

La péréquation horizontale : le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Il assure une redistribution des ressources des ensembles communaux et intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Le montant du FPIC en 2022 restera plafonné à 1 Md€, son niveau de 2021. Notre commune devrait être contributrice à ce fonds.

La fiscalité :

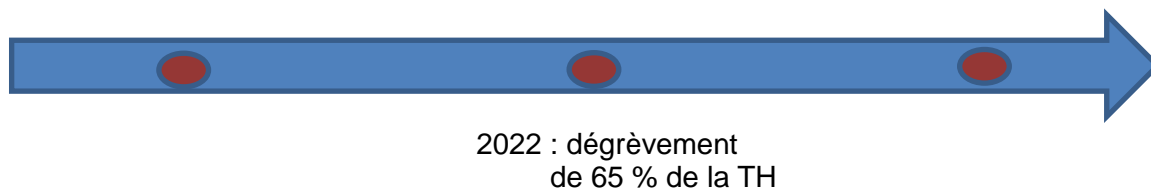
- ✓ Réforme de la taxe d'habitation toujours en cours :

La loi de finances 2021 précisait les modalités de la suppression totale de la taxe d'habitation. La réforme continue de se mettre en place en 2022 pour s'achever en 2023.

Pour mémoire, depuis 2020, les 80% des contribuables les moins aisés ne paient plus cette taxe pour les résidences principales. Les autres ont payé 70% de leur TH en 2021 et paieront 35% en 2022 et 0% en 2023. Il s'agit d'un allègement massif de la pression fiscale qui permettra à l'ensemble des foyers d'être dispensés du paiement de la TH afférente à leur habitation principale.

2021 : dégrèvement de 30 % de la TH

2023 : dégrèvement
de 100 % de la TH



A compter de 2023, la TH sur les résidences principales n'existera plus.

Seule subsistera la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le taux de cette taxe d'habitation résiduelle pourra être modifié à partir de 2023 tout comme le taux de taxe d'habitation sur les logements vacants.

Pour mémoire, la compensation accordée par l'Etat pour la suppression du produit de TH est calculée à partir du taux voté par la collectivité en 2017.

✓ Revalorisation des bases fiscales :

La loi de finances 2022 a prévu un coefficient de revalorisation de 1,034% des bases fiscales.

FCTVA :

L'automatisation du FCTVA entre en vigueur à partir de 2022.

Avec cette réforme, l'éligibilité de la dépense ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable.

TAXE D'AMENAGEMENT :

La loi de finances 2022 rend obligatoire le reversement total ou partiel de la taxe d'aménagement reçue par la commune au groupement intercommunal dont elle est membre.

COTISATION CNFPT :

A partir du 1^{er} janvier 2022 et en application de l'article 122 de la loi de finances, le CNFPT versera aux CFA les frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et établissements publics. Pour effectuer ce versement, la cotisation sera assortie d'une majoration dans la limite d'un plafond ne pouvant excéder 0,10%.

Le taux a été fixé à 0,05% ce qui porte le taux global de cotisation au CNFPT à 0,95% pour les collectivités.

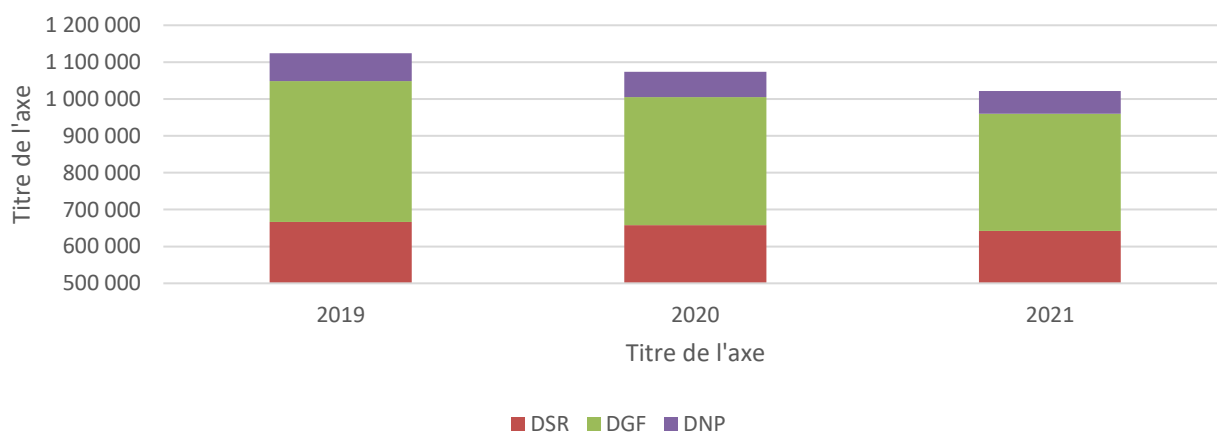
II – LE CONTEXTE LOCAL

SITUATION DE LA COLLECTIVITE AU 31/12/2021

Historique des dotations de l'Etat depuis 2019

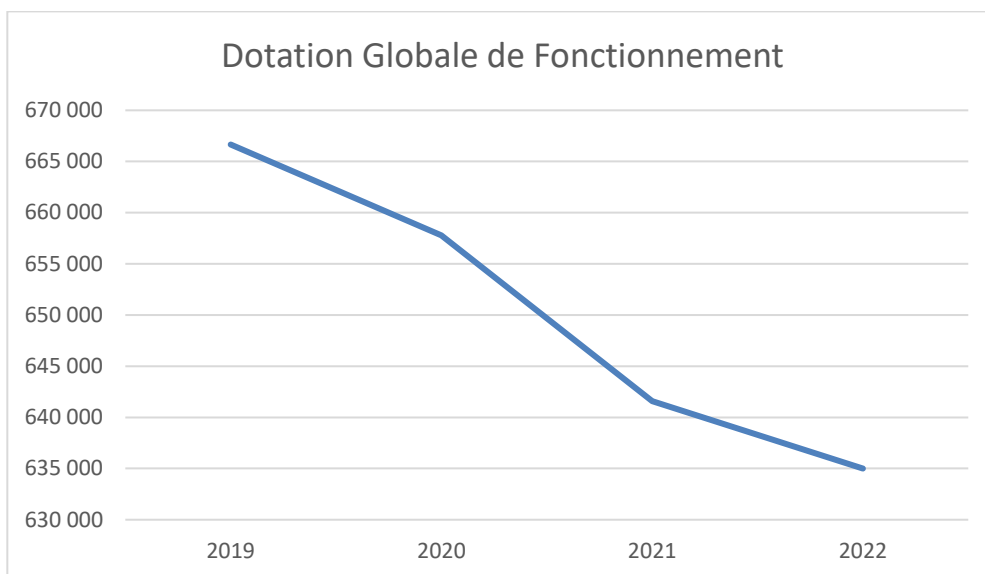
Compte	Libellé	Titré 2019	Titré 2020	Titré 2021
7411	DGF dotation forfaitaire	666 658,00	657 782,00	641 871,00
74121	Dotation Solidarité Rurale	381 700,00	347 308,00	318 017,00
74127	Dotation Nationale de Péréquation	76 124,00	68 512,00	61 661,00
	Total	1 124 482,00	1 073 602,00	1 021 549,00
	<i>Variation / année précédente</i>		-4,52%	-4,85%
	<i>Variation depuis 2019</i>		-4,52%	-9,15%

Evolution des dotations depuis 2019



Historique Dotation Globale de Fonctionnement (*part forfaitaire*) depuis 2019

Années	2019	2020	2021	2022 (prévision)
En €	666 658	657 782	641 871	635 000
Variation / année précédente		-1,33%	-2,42%	-1,07%



Pour 2022, la loi de finances prévoit une stabilité de la DGF dont la répartition prend en compte le critère population :

Au 1^{er} janvier 2021 :

- Population INSEE 6 703 habitants
- Population DGF 6 703 + 83 résidences secondaires + emplacements sur aire des gens du voyage x 2 soit $21 \times 2 = 42$ donc 6 828 habitants

Au 1^{er} janvier 2022 :

- Population INSEE 6 683 habitants (*notification du 10/12/2021*)
- Population DGF 6 683 + 83 résidences secondaires + emplacements sur aire des gens du voyage x 2 soit $21 \times 2 = 42$ donc 6 808 habitants (*estimation*)

Avec une réduction prévisionnelle de 20 habitants, une baisse de la DGF communale est probable en 2022.

Historique des compensations de l'Etat depuis 2017

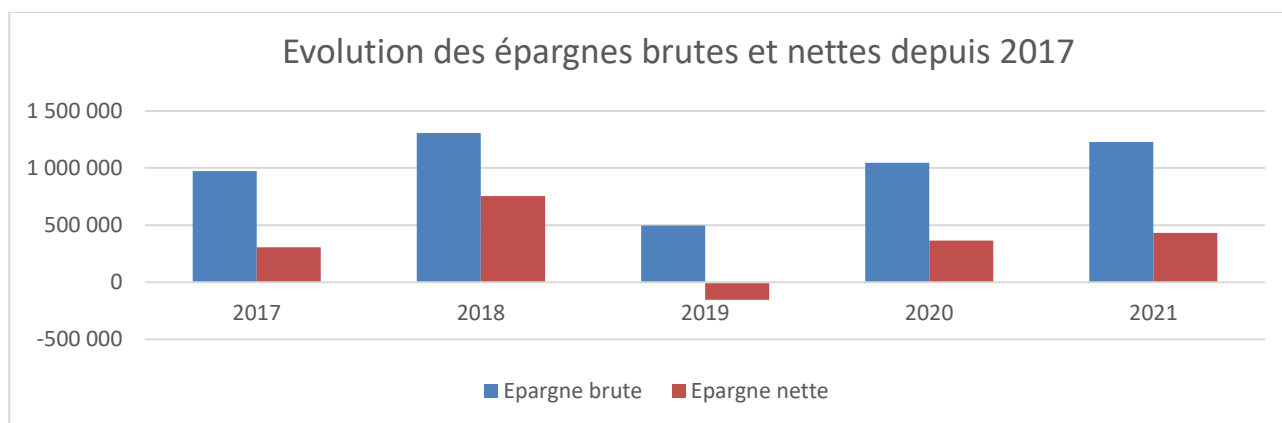
Compte	Libellé	Titré 2017	Titré 2018	Titré 2019	Titré 2020	Titré 2021
7482	Compensation taxe additionnelle droits mutation	223,00	594,00	346,00	371,00	166,00
748313	Dotation compensation Réforme TP	182 087,00	182 087,00	177 509,00	175 177,00	175 177,00
74834	Compensation fiscale TFB et TFNB	7 548,00	6 963,00	7 179,00	7 075,00	328 456,00
74835	Compensation fiscale TH	165 082,00	176 174,00	130 545,00	137 506,00	0,00
	Total	354 940,00	365 818,00	315 579,00	320 129,00	503 799,00
	Variation / année précédente		3,06%	-13,74%	1,44%	57,37%
	Variation depuis 2017		3,06%	-11,09%	-9,81%	41,94%

Résultats provisoires 2021 :

- Section de Fonctionnement :

Résultats - Section de fonctionnement sur la période 2017 – 2021

en €	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes	7 968 128	8 338 895	7 507 880	8 268 348	8 295 123
Dépenses	7 201 371	7 272 811	7 271 703	7 534 960	7 558 865
Résultat de fonctionnement	766 757	1 066 084	236 177	733 388	736 259
Epargne brute	973 996	1 302 128	526 073	1 047 468	1 128 917
Variation N-N-1	368 294	328 132	-776 055	521 395	81 449
Epargne nette	305 294	749 177	-124 132	366 484	431 304



L'objectif de maintenir une épargne nette positive en 2021 a été atteint, il est permis d'envisager en 2022 un autofinancement du même niveau que celui de 2021.

L'excédent de 736 259 € a été atteint grâce :

- ✓ à la hausse de la recette fiscale,
- ✓ à la hausse de recettes des droits de mutation,
- ✓ à la reprise du fonctionnement normal des services municipaux et par conséquent des recettes (*dotations CAF, facturation aux familles*),
- ✓ à un effort de gestion

Le résultat cumulé prévisionnel (*résultat 2021 prévisionnel + excédent antérieur 2020*) s'élève à 1 702 414 €.

Comparatif 2020/2021 par poste de dépenses en section de fonctionnement :

Dépenses :

Recettes :

Catégories de dépenses	Réalisé 2020	Réalisé prévisionnel 2021	Tendance	Catégories de recettes	Réalisé 2020	Réalisé prévisionnel 2021	Tendance
Charges à caractère général	1 812 371	1 979 540	↗	DGF	657 782	641 871	↘
Charges de personnel	4 040 128	4 165 751	↗	Autres dotations Etat	919 426	925 821	↗
Indemnités des élus	120 592	113 701	↘	Autres participations	151 894	120 869	↘
Subventions aux associations	90 760	83 448	↘	Fiscalité : TH TF TFNB,	2 842 781	3 266 044	↗
Autres subventions	22 095	17 595	↘	Attribution de compensation	1 772 853	1 714 987	↘
Charges à répartir	10 647	10 647	=	Taxe sur les pylones et taxe de séjour	47 013	48 402	↗
Reversement de fiscalité (dont FPIC)	54 342 dont FPIC 44 092€	52 450 dont FPIC 46 806€	↘	Taxe électricité	111 925	116 924	↗
Subvention au CCAS	250 000	250 000	=	Droits de mutation	178 468	253 532	↗
Contributions aux organismes publics	163 241	86 915	↘	Droits de places	4 962	8 289	↗
Charges financières	191 323	179 761	↘	FNGIR	346 191	346 191	=
Charges exceptionnelles	30 475	156 364	↗	Produits exceptionnels	139 845	37 651	↘
Opérations de cessions	445 232	74 799	↘	Opérations de cessions	445 232	74 799	↘
Amortissements	303 753	387 893	↗	Produits de gestion courante	588 304	733 861	↗
Dotations pour risques		0		Production immobilisée	15 039	5 562	↘
				Reprise sur provisions, reprise des subventions + transfert de charges	46 762	320	↘
TOTAL	7 534 959	7 558 864	↗	EXCEDENT	8 268 477	8 295 123	↗
					733 518	736 259	↗

Ces variations sont expliquées par les différents éléments suivants :

✓ Remarques sur les variations de dépenses :

- Les charges à caractère général sont en hausse (+167 169 € ; + 9,22%) : cette hausse est surtout due à la hausse des charges d'énergie et d'électricité, d'entretien de terrains et de voiries et des festivités reprogrammées en 2021 ;
- Les charges de personnel sont en hausse de 3,11% : certains services fermés en 2020 à cause de la crise sanitaire ont retrouvé une activité normale en 2021. Le renforcement des procédures liées au covid a généré des charges nouvelles ;
- FPIC : la ville a été contributrice à hauteur de 46 806 € ;
- La subvention versée au CCAS est stable à 250 000 € ;
- Les charges financières (*intérêts des emprunts*) sont en baisse (-11 562 €) en raison de l'extinction d'anciens contrats à taux élevés au profit de contrats récents à taux plus faibles ;
- Les charges exceptionnelles sont en hausse car elles comprennent le remboursement de l'allocation pour compensation des pertes et recettes fiscales et domaniales qui nous avait été versée à tort par l'Etat en décembre 2020 (152 669,50 €) ;

✓ Remarques sur les variations de recettes :

- La DGF est en baisse ;
- La recette des taxes foncières est en hausse suite à la réforme fiscale mise en place en 2021 ;
- Les droits de mutation augmentent de 75 064 € ce qui indique une forte dynamique des transactions immobilières sur la commune ;
- Les produits de gestion courante sont en hausse liée à la reprise des activités suite à la crise sanitaire ;
- Les produits exceptionnels sont en baisse car en 2020 ils comprenaient la perception de la soulte de Cœur de Berry (95 000 €) ;

Taux d'exécution budgétaire des dépenses de fonctionnement sur la période 2017-2021

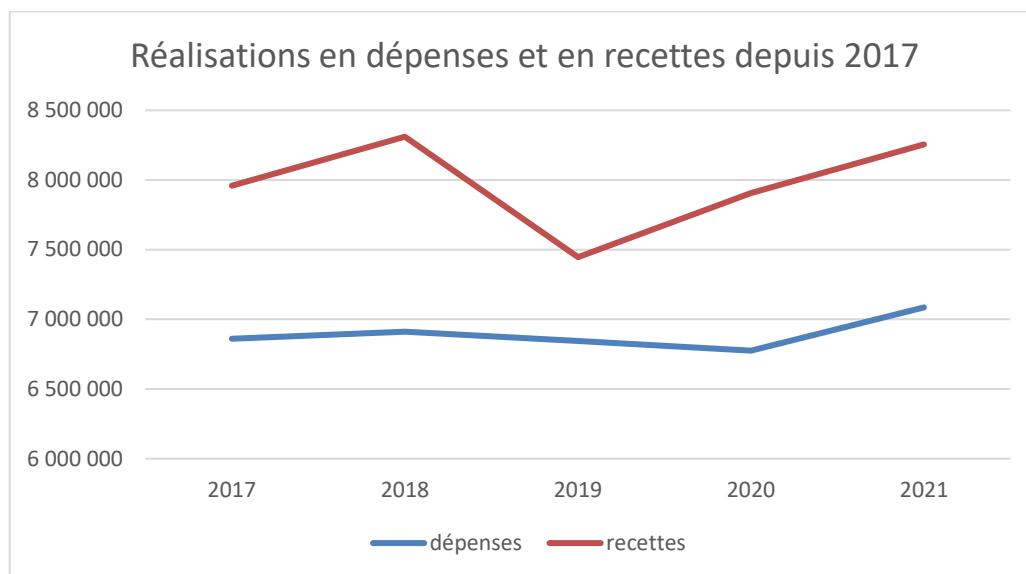
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	2020	2021
BP (crédits ouverts dépenses réelles)	7 270 783	7 321 426	7 327 784	7 486 340	7 128 211
BP+DM+REPORTS	7 355 892	7 378 455	7 381 778	7 536 818	7 325 348
<i>Variation (BP+DM+ Reports)-BP) / BP</i>	0,01%	0,78%	0,74%	0,67%	2,77%
REALISATIONS	6 860 303	6 912 411	6 835 246	6 775 327	7 085 525
<i>Taux de réalisation (CA / BP)</i>	94,35%	94,42%	93,28%	90,50%	99,40%
<i>Taux de réalisation (CA / (BP+DM+Reports))</i>	93,26%	93,69%	92,60%	89,90%	96,73%

Taux d'exécution budgétaire des recettes de fonctionnement sur la période 2017-2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	2020	2021
BP (crédits ouverts recettes réelles)	7 528 650	8 104 076	7 105 323	7 422 140	7 394 773
BP+DM+REPORTS (crédits ouverts)	7 744 759	8 151 654	7 268 755	7 466 997	7 864 471
<i>Variation (BP+DM+ Reports)-BP) / BP</i>	2,87%	0,59%	0,90%	0,60%	6,35%
REALISATIONS	7 958 157	8 310 705	7 437 859	7 907 014	8 256 305
<i>Taux de réalisation (CA / BP)</i>	105,69%	102,55%	104,68%	106,53%	116,65%
<i>Taux de réalisation (CA / (BP+DM+Reports))</i>	102,75%	101,95%	102,33%	105,89%	104,98%

Les taux d'exécution de la section de fonctionnement sont satisfaisants :

- en dépenses de 96,73 %
- en recettes de 104,98 %.



- Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 4 669 900 € dont dépenses d'équipement (*chapitres 20, 204, 21 et 23*) : 3 330 023 €.

Les recettes sont de 5 215 204 € dont tirage sur les contrats d'emprunts pour 2 400 000 €, le virement de la section de fonctionnement pour 850 000 € et les subventions perçues pour 547 062 €.

➤ Résultats prévisionnels 2021 :

	Dépenses	Recettes
Réalisation 2021	4 669 900	5 215 204
Excédent 2021		545 304
Déficit cumulé fin 2020	1 631 195	
Déficit cumulé fin 2021	1 085 891	
Restes à réaliser	1 232 647	2 086 440
Besoin de financement	232 098	

L'excédent d'investissement de l'exercice est de 545 304 €.

Après reprise du déficit 2020, le résultat cumulé affiche un déficit de 1 085 891 €.

Avec les restes à réaliser, le besoin de financement est de 232 098 €.

En recettes, trois emprunts dont les contrats ont été signés ont été reportés : un contrat de 600 000 € au Crédit Agricole et de deux contrats pour un total de 700 000 € au Crédit Mutuel.

Résultat de clôture prévisionnel 2021

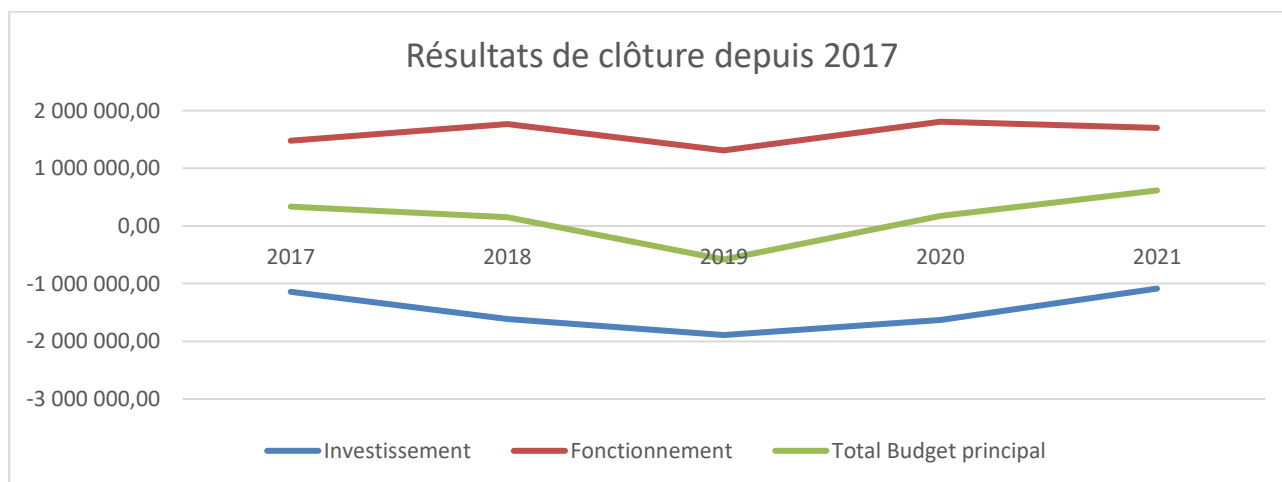
Ainsi, le résultat global de clôture 2021 affiche un excédent de 616 523 €, supérieur à celui de 2020 qui était de 176 522 € (*tableau ci-dessous*).

Fin 2021, le niveau de trésorerie étant suffisant, les emprunts contractualisés n'ont été débloqués qu'en partie :

- ✓ Sur les 700 000 € de l'emprunt signé auprès du Crédit Agricole, seuls 100 000 € ont été perçus en 2021 ;
- ✓ Sur les 1 500 000 € des emprunts signés auprès du Crédit Mutuel, seuls 800 000 € ont été perçus en 2021.

Évolution des résultats de clôture de 2017 à 2021

	Résultat à la clôture 2017	Résultat à la clôture 2018	Résultat à la clôture 2019	Résultat à la clôture 2020	Résultat à la clôture 2021
Investissement	-1 140 528	-1 616 433	-1 884 385	-1 631 195	-1 085 891
Fonctionnement	1 475 918	1 761 390	1 310 200	1 807 717	1 702 414
Total Budget principal	335 390	144 957	-574 185	176 522	616 523



Enfin, les recettes propres de la section d'investissement sont suffisantes et participent au remboursement du capital des emprunts. Aussi, la règle de l'équilibre budgétaire est bien respectée dans l'exécution de l'année 2021 :

Dépenses à couvrir par des ressources propres :

Remboursement en capital	697 612,42
Restes à réaliser en dépenses	1 232 647,34
Solde d'exécution N-1 (001)	1 631 194,78
Total des dépenses à couvrir	3 561 454,54

Ressources propres disponibles :

FCTVA	302 046,31
Taxe d'aménagement	39 051,94
Amortissements	387 893,17
Cessions	41 863,10
Restes à réaliser en recettes	2 086 439,91
Affectation	850 000,00
Total des ressources propres disponibles	3 707 294,43
SOLDE	+ 145 839,89

Tableau d'extinction de la dette jusqu'en 2046 :

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2022	942 203,72	182 173,79	759 029,93	11 306 025,31
2023	931 928,75	170 587,45	761 341,30	10 547 125,25
2024	909 966,05	159 332,34	750 633,71	9 785 782,95
2025	839 000,83	148 111,83	690 889,00	9 035 260,24
2026	833 827,72	136 887,01	696 940,71	8 344 260,24
2027	767 763,35	125 626,82	642 136,53	7 647 319,53
2028	703 082,09	115 643,75	587,438,34	7 005 183,00
2029	642 969,92	105 661,98	537 307,94	6 417 744,66
2030	615 685,48	95 848,66	519 836,82	5 880 436,72
2031	550 584,25	86 547,29	464 036,96	5 360 599,90
2032	547 518,37	77 947,77	469 570,60	4 896 562,94
2033	503 150,25	69 516,57	433 633,68	4 426 992,34
2034	487 641,89	62 692,14	424 949,75	3 993 358,66
2035	486 067,76	55 895,37	430 172,39	3 568 408,91
2036	484 518,61	49 013,46	435 505,15	3 138 236,52
2037	402 503,99	42 497,54	360 006,45	2 702 731,37
2038	400 929,47	36 804,22	364 125,25	2 342 724,92
2039	340 502,21	31 364,33	309 137,88	1 978 599,67
2040	338 941,74	26 430,89	312 510,85	1 669 461,79
2041	329 861,84	21 392,08	308 469,76	1 356 950,94
2042	320 890,08	16 373,29	304 516,79	1 048 481,18
2043	319 441,97	11 287,77	308 154,20	743 964,39
2044	317 996,21	6 111,82	311 884,39	435 810,19
2045	73 655,84	1 091,95	72 563,89	123 925,80
2046	51 834,04	472,13	51 361,91	51 361,91

Le tirage du solde de l'emprunt Crédit Mutuel réalisé en janvier 2022 pour 200 000 € est inclus dans ce tableau (CRD au 1^{er} janvier 2022 de 11 106 025 € + tirage de 200 000 € = 11 306 025 €).

Calcul de la capacité de désendettement sur la période 2017 – 2021 (*Budget Principal*)

en €	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute	973 996	1 302 127	526 074	1 047 468	1 128 917
C/16 - Annuité en capital de la dette	668 702	552 951	650 207	680 984	697 612
Epargne nette	305 294	749 176	-124 133	366 485	431 304
Encours de dette au 31 décembre N	8 130 035	8 057 083	9 642 287	9 761 303	11 106 025
Capacité de désendettement BP en années (<i>Encours de dette / Epargne brute du BP</i>)	8,35	6,19	18,32	9,32	9,84

La capacité de désendettement qui était de 9,32 années au 31 décembre 2020 est passée à 9,84 années au 31 décembre 2021 ; le bon niveau de l'épargne brute 2021 a permis d'en limiter la hausse.

Le remboursement de deux emprunts en cours, l'un pour la gendarmerie, l'autre pour la Maison de santé pluridisciplinaire sont couverts par des loyers :

- L'annuité à rembourser pour l'emprunt de la gendarmerie est de 146 032,55 € et le loyer perçu de l'Etat s'élève à 163 279,50 €. L'annuité est donc couverte entièrement par le loyer. Le surplus sert au paiement de la taxe foncière et à divers frais d'entretien ;
- L'annuité à rembourser pour l'emprunt de la Maison de santé pluridisciplinaire est de 56 325 € pour 2021 et le loyer perçu en 2021 par la SCM des professionnels de santé s'élève à 39 874 € (*le loyer attendu pour 2022 est de 40 262 € en tenant compte d'un local vacant tout au long de l'année*). L'annuité étant dégressive (*remboursement à capital constant*), l'écart entre le loyer et le remboursement de l'annuité va se réduire d'années en années.

Sans ces deux emprunts, l'encours de la dette au 31 décembre 2021 serait de 8 157 823 € ramenant la capacité de désendettement à 7,23 années.

Au 31/12/2021, la part des emprunts à taux fixes est de 88,31 % (*CRD de 9 808 146 €*) et de 11,69 % pour les emprunts à taux variables (*CRD 1 297 879 €*).

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

CONTEXTE GENERAL

L'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire due au virus covid19. Pourtant, l'impact a été plus faible, les services ont pu fonctionner normalement et les festivités ont eu lieu.

➤ Recettes de fonctionnement

Fiscalité :

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales a été fixé à 1,034 pour 2022.

Historique des taux depuis 2017 et moyenne de la strate au 31/12/2020

Type de Taux	2017	2018	2019	2020	2021	Taux moyens de la strate au 31/12/2020
TH	21,08	21,08	12,38	12,38	12,38	15,22
TFB	21,50	21,50	21,50	27,00	27,00	20,88
TFNB	38,62	38,62	38,62	46,00	46,00	52,19

Au 31/12/2020, les bases nettes de la commune et de la strate sont les suivantes :

	Mehun sur Yèvre (en milliers d'€)	En € par habitant	Moyenne de la strate (en € par habitant)
Taxe Habitation	7 013	1 049	1 410
Foncier bâti	7 125	1 065	1 327
Foncier non bâti	94	14	18

Si le taux communal TFB est supérieur à celui de la strate, les bases sont quant à elles plus faibles. L'application des taux à des bases inférieures génèrent une recette par habitant inférieure à celle de la moyenne de la strate.

Les produits des taxes locales par habitant au 31/12/2020 sont les suivants :

- ✓ Taxe d'habitation : 130 € (moyenne de la strate 215 €)
- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 288 € (moyenne de la strate 277 €)
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 6 € (moyenne de la strate 9 €)

La simulation ci-dessous des bases communales prévisionnelles 2022 à partir de celles de 2021 prend en compte le coefficient de revalorisation de 1,034 pour les taxes foncières mais pas les variations physiques des bases non connues à ce jour.

Taxes	Bases 2021	Taux 2021	Bases 2022 prévisionnelles	Taux 2022	Recettes attendues
TH			384 131	12,38	47 555
THLV			171 232	12,38	21 199
TFB	6 507 796	46,72	6 729 061	46,72	3 143 817
TFNB	95 814	46,00	99 071	46,00	45 573
					3 258 144

La recette fiscale totale en 2022 devrait s'élever à 3 258 144 €.

Autres recettes de fonctionnement :

- ✓ Tarifs communaux : une étude d'optimisation des tarifs aux familles (*Pôle enseignement artistique, services enfance et restauration scolaire*) a été réalisée en 2021, de nouvelles grilles tarifaires seront soumises au vote du Conseil Municipal pour une application au 1^{er} septembre 2022.

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Péréquation horizontale :

En 2022, la commune devrait à nouveau contribuer au FPIC pour un montant estimé de 48 000 €.

Charges de personnel :

La masse salariale sera réévaluée pour tenir compte du Glissement Vieillesse Technicité, du Versement Mobilité (0,20% au 1^{er} janvier 2022 et 0,80% au 1^{er} juillet 2022), de la prime précarité, de la hausse du SMIC (+0,9% au 1^{er} janvier 2022), de la réforme de la catégorie C, du remplacement des agents absents, des créations de postes et des augmentations de temps de travail de certains agents.

Pour mémoire, évolution de la masse salariale depuis 2019 (*chapitre 012*) :

2019 : 4 152 115,51 €
 2020 : 4 040 127,65 € (-2,70%)
 2021 : 4 165 750,95 € (+3,11%)
 2022 : 4 414 655,00 € (*prévision*)

Autres dépenses :

- Un crédit de 131 636 € sera inscrit au budget primitif pour payer la participation communale à la crèche et RAM (*Communauté de communes Terres du Haut Berry*).
- L'enveloppe des subventions aux associations est portée à 95 000 € (*hors subventions Le Relais et AD2T*).
- Cotisations au CNFPT et au Centre de Gestion du Cher :
 - ✓ Le taux plafond de cotisation des collectivités auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale est porté à 0,95 %.
 - ✓ Le taux de cotisation du centre de gestion du Cher est de 1,40 % au 1^{er} janvier 2022.
- Les coûts de l'énergie (*électricité et gaz*) tendent à une forte augmentation et auront un impact sur les dépenses communales.

Relations financières avec Bourges Plus :

- ✓ Le montant total de l'allocation de compensation à percevoir en 2022 de 1 712 997 € tient compte des transferts des compétences « numérique » et « Gestion des eaux pluviales urbaines » au 1^{er} janvier 2021 ;
- ✓ En investissement, la commune est redevable d'un montant annuel de 34 140 € correspondant au paiement d'une subvention d'équipement dans le cadre du transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines ».

Projection 2022 :

L'objectif est de conserver une épargne nette positive.

Epargnes brute et nette prévisionnelles 2022 :

<i>Epargnes brute et nette prévisionnelles</i>	<i>Au 31/12/2022</i>
Epargne Brute	840 000
Epargne nette	30 000

➤ Dépenses d'Investissement

- Taxe d'aménagement : Elle est perçue par la commune. La loi de finances prévoit que le reversement partiel ou total de la taxe constitue une obligation quelle que soit la collectivité perceptrice. La délibération devra tenir compte de la charge des équipements publics relevant de la compétence de Bourges Plus. Pour information, la recette 2021 s'est élevée à 39 051,94 €.
- Suivi des opérations gérées en Autorisation de Programmes – Crédits de paiement (APCP) :
 - ✓ Agenda d'accessibilité programmé :
Autorisation de programme créée en 2016 et réactualisée à 654 719,25 € TTC
Dépenses réalisées de 2016 à 2021 : 582 719,25 €
Crédit de paiement 2022 : 72 000,00 €
 - ✓ Réfection du bâtiment des services techniques :
Autorisation de programme créée en 2019 et réactualisée à 727 206,40 € TTC
Dépenses réalisées de 2020 à 2021 : 114 709,20 €
Crédit de paiement 2022 : 612 497,20 €
 - ✓ Agrandissement du cimetière et relèvements de tombes :
Autorisation de programme créée en 2019 et réactualisée à 268 061,50 €
Dépenses réalisées en 2021 : 107 191,50 €
Crédit de paiement 2022 : 160 870,00 €
 - ✓ Restauration du Château Charles VII et aménagement muséal :
Autorisation de programme créée en 2022
Crédit de paiement 2022 : 50 000,00 €

➤ **Les projets 2022**

Demandes de subventions en cours :

- Réfection du bâtiment des services techniques (DETR)
- Réfection de la rue Gilbert Demay (DETR)
- Réfection de voirie (Rues 11 novembre, des communaux, de Verdun, Chailloux brûlé, Montcorneau) DETR
- Réfection de la couverture de la salle de tennis de table (DETR)
- Réfection du barrage de la Laiterie (DSIL)

En 2022, les nouvelles opérations inscrites seront prioritairement celles subventionnées ou en cours de demande.

Les projets les plus importants hors APCP sont les suivants :

- Maitrise d'œuvre pour la réfection rue Gilbert Demay (25 000 €)
- Travaux de voiries : rues 11 novembre, des communaux, de Verdun, Chailloux brûlé, Montcorneau (150 000 €)
- Réfection des passerelles au Jardin du Duc (47 000 €)
- Réfection du barrage de la Laiterie (460 000 €)
- Acquisition de véhicules aux services techniques (95 000 €)
- Changement de portes et fenêtres à l'école du château (73 000 €)
- Aménagement des locaux Police Municipale (50 000 €)
- Changement des dalles au plafond et éclairage led au Gymnase Herzog (48 000 €)
- Eclairage LED au Centre Socio culturel André Malraux (64 800 €)
- Travaux éclairage public (76 000 €)

De plus, dans le cadre d'une démarche prospective, des enveloppes financières sont projetées sur plusieurs années dans différents domaines : renouvellement de matériels et de mobiliers, mises aux normes et conformité, sécurité, diagnostic, prise en compte des nouvelles réglementations.

➤ **Plan pluriannuel d'investissement de 2022 à 2024**

Pour les trois années qui viennent, le plan pluriannuel ci-dessous indique les prévisions de dépenses par opération et par poste de dépenses ainsi que les recettes de subventions attribuées, demandées ou estimées :

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

<u>Postes de dépenses</u>	2022		2023		2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations en APCP						
AD'AP	72 000					
Réhabilitation Services Tech.	612 497	106 000				
Agrandissement et relèvements de tombes au cimetière	160 870	51 244				
Réfection Château Charles VII et aménagement muséal	50 000	2 500	150 000	90 000	350 000	210 000
Opérations principales						
Travaux école Ferry	2 600					
Travaux école Pagnol	3 000					
Travaux école Charmilles	9 000					
Travaux école Château	73 000	32 246				
Travaux école du Centre	19 000					
Sécurité alarme écoles	17 000	7 000				
Jeux dans les écoles	19 000	4 000	19 000	4 000		
Sécurisation écoles	12 089					
Centre André Malraux	64 797	32 398	80 000	33 000		
Destruction de l'ancien hangar			100 000			
Vidéoprotection	57 410	12 340	30 000	12 000		
Aménagement d'un local Police Municipale	50 000					
Travaux sur barrage Laiterie	460 000	305 447				
Voirie 2022 : 5 rues	150 000	43 750				
Rue Camille Mérault			330 000	96 250		
Place Edouard Servat					450 000	131 250
Pont rue Gilbert Demay	536 252	223 181				
Rue Gilbert Demay	31 468		350 000	95 176		
Rue Henri Boulard (de la rue J. d'Arc à la rue Camille Mérault)					310 000	90 000
Réfection marches parking Collégiale	20 000					
Porte de l'Horloge			150 000	62 500		
Passerelles jardin du Duc de Berry	47 000	12 500	30 000	12 500		
Maison éclésiastique matériel			70 000	17 500		
Maison éclésiastique travaux	59 220					
Toiture Gymnase Naveau			300 000			

Gymnases : plafond et Led	48 000	20 000	50 000	20 000		
Toiture salle de tennis de table	125 000	29 000				
Piscine : étude	29 475	7 300				
Solde Centre-ville	145 488	326 161				
Crédits par poste de dépense						
Voirie	196 120		100 000		100 000	
Panneaux et mobilier de voirie	7 700		3 000		3 000	
Eclairage public	76 500		40 000		40 000	
Travaux de sécurité	40 000		30 000		30 000	
Bâtiments	224 000	47 431	80 000		80 000	
Sites sportifs	35 080		50 000		50 000	
Matériel, outillage services techniques	175 400		50 000		50 000	
Matériel et mobilier administratif	4 200		3 000		3 000	
Matériel, équipement écoles	30 170	5 082	15 000		15 000	
Matériel école de musique	11 452	8 761	6 500	4 000	6 500	4 000
Matériel autres services	28 000		10 000		10 000	
Espaces verts	34 146	13 408	20 000		20 000	
Eau pluviale, hydraulique	45 000		34 140		34 140	
Informatique et télécommunication	108 860	37 000	35 000		35 000	
Œuvres d'art et collections	9 680		6 000		6 000	
Réserve foncière et frais notariés	20 000		10 000		10 000	
Total	3 920 474	1 326 749	2 151 640	446 926	1 602 640	435 250

➤ **Evolutions prévisionnelles du besoin de financement et de l'encours de la dette au 31/12/2022 :**

Dépenses d'équipements :	3 920 474 €
Ressources internes :	
➤ Epargne nette	- 30 000 €
➤ Produits des cessions	- 2 487 €
Ressources externes :	
➤ Taxe d'aménagement	- 20 000 €
➤ Subventions attendues	- 1 326 749 €
➤ FCTVA	- 460 000 €
Besoin de financement :	2 081 238 €

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû devrait s'élever à 12 357 263 €.